

FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE

REF. EMPLOI : 062-2018 DCS / SR Aix-Marseille

Poste	Catégorie B				
	Remplacement	X	Modification de poste		Création de poste

Nous recherchons pour

L'AGENCE NATIONALE DES FREQUENCES
DIRECTION DU CONTROLE DU SPECTRE
SERVICE REGIONAL D'AIX-MARSEILLE
EUROPARC PICHAURY - BAT. A5
1330 RUE GUILLIBERT DE LA LAUZIERE
13090 AIX-EN-PROVENCE

Un Agent chargé du contrôle de conformité (F/H)
(Fonctionnaire de catégorie B ou agent contractuel de niveau équivalent en CDI)

CONTENU DE L'EMPLOI

Créée par la loi de réglementation des télécommunications (loi n° 96-659 du 26 juillet 1996), l'Agence nationale des fréquences (ANFR) comprend six directions, deux pôles techniques, un centre de contrôle international et six services régionaux (SR). Le décret n° 96-1178 du 27 décembre 1996 fixe les dispositions générales, les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ANFR. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de l'Agence (www.anfr.fr).

Dépendant de la Direction du Contrôle du Spectre, le Service régional d'Aix-Marseille avec un effectif de treize agents répartis en trois départements et un binôme de direction, a en charge dans les départements Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse :

- le traitement des cas de brouillage signalés par les exploitants autorisés de fréquences et des téléspectateurs ;
- la réalisation d'expertises techniques ainsi que le contrôle de conformité de certaines installations radioélectriques, dans le cadre de conventions passées avec des administrations ou autorités affectataires (ARCEP et CSA) ;
- le contrôle des implantations de stations radioélectriques enregistrées au niveau de la Commission des Sites et Servitudes (COMSIS) et de l'assignation de fréquences notifiées par la Commission d'Assignation des Fréquences (CAF) en liaison avec les services de la Direction de la Gestion des Fréquences (DGF) de l'Agence ;
- le contrôle de l'utilisation du spectre radioélectrique, sans préjudice des compétences des administrations et autorités affectataires ;
- le contrôle de conformité de certaines installations radioélectriques dans le cadre de conventions passées avec des administrations ou autorités affectataires ;
- la surveillance du marché des équipements radioélectriques;
- le contrôle des équipements radioélectriques à bord des navires ;
- l'organisation de sessions d'examens pour l'obtention du CRR (certificat restreint de radiotéléphoniste à bord des navires) et du certificat de radioamateur.

La/le titulaire du poste est un agent du Département Contrôles de Conformité (CC) composé d'un chef de département et de quatre contrôleurs. En fonction des objectifs et des priorités qui lui sont fixés, elle/il :

- assure les inspections des sites radioélectriques et les contrôles de conformité des réseaux de radiocommunications ;

- assure les visites périodiques des installations radioélectriques à bord des navires professionnels astreints et d'autres types de navires dans le cadre de conventions ;
- organise et préside des sessions d'examen pour l'obtention du Certificat restreint de Radiotéléphoniste et radioamateur ;
- rédige et propose aux responsables du département les comptes rendus et les courriers correspondants ;
- assure la saisie informatique des dossiers et des interventions dans les applications appropriées ;
- participe aux 'Grands événements' et manifestations exceptionnelles ;
- établit au besoin les procès-verbaux de constat d'infraction au CP&CE avec l'appui du responsable juridique ;
- assiste l'adjoint juridique du chef de centre dans le contrôle de commercialisation de matériels radioélectriques.

De plus, sur demande de son responsable le cas échéant, elle/il :

- réalise sur le terrain les opérations nécessaires à l'identification des sources de brouillage ainsi que diverses expertises techniques : mesures, analyses et vérification des caractéristiques radioélectriques ;
- préconise les solutions techniques pour remédier aux perturbations et assure le suivi de leur réalisation ;
- rédige et propose aux responsables du département Contrôles Techniques (CT) les comptes-rendus et les courriers correspondants.

Ce poste nécessite une grande disponibilité pour de fréquents déplacements sur l'ensemble de la zone de compétence du Service régional d'Aix-Marseille, selon des horaires éventuellement décalés et des déplacements plus occasionnels dans d'autres régions, voir en Outre-mer et à l'étranger.

PROFIL DU CANDIDAT

- Agent fonctionnaire de catégorie B ou agent contractuel de formation technique (BAC +2, +3) ;
- Connaissances techniques et réglementaires en radioélectricité et radiocommunication ;
- Connaissance de l'utilisation d'appareils de mesure (analyseurs de spectre, wattmètres, mesureurs de champ, goniomètres...)
- Bon niveau rédactionnel (prise en charge de courriers, rapports et comptes rendus) ;
- Bonne maîtrise à l'utilisation d'outils bureautiques et d'applications informatiques couplés à des appareils de mesure ;
- Excellent relationnel et esprit d'équipe, rigueur, dynamisme et sens de l'organisation et des responsabilités ;
- Titulaire du permis de conduire B ;
- Connaissance de la langue anglaise souhaitée, notamment de l'anglais technique propre au domaine des radiocommunications.

*Si vous êtes intéressé(e), merci de faire parvenir votre CV et votre lettre de motivation exclusivement à l'adresse suivante : rh-candidatures@anfr.fr
Seuls les dossiers de candidature complets et transmis à l'adresse indiquée ci-dessus seront examinés.*

Contacts, pour tout renseignement complémentaire :

M. SPANJAARD-HUBER	DIRECTEUR DE LA DCS	☎ : 01 49 58 31 34
Mme GABAY	DIRECTRICE ADJOINTE DU DCS	☎ : 01 49 58 31 28
M. NICOLAÏ	ADJOINT DU CHEF DU SERVICE REGIONAL D'AIX MARSEILLE	☎ : 04 42 12 10 32
Mme BEAUMONT	CHEFFE DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES	☎ : 01 45 18 72 06

Date de disponibilité du poste : **01/02/2019**

Date de diffusion de l'emploi : **30/11/2018**

Date limite de réception des candidatures : **31/12/2018 prolongation jusqu'au 28/02/2019**